



## RÉUNION ORDINAIRE

DATE: Le mercredi 26 janvier 2022

ENDROIT: Zoom

HEURE: 18 h 30

### PROCÈS-VERBAL # 53

#### 1.2. Présences et Ouverture de la séance

La séance s'est ouverte à 18 h 29. M. Jean-Pierre Ouellet, président du conseil, souhaite la bienvenue à tous.

#### **Membres présents / Zoom**

OUELLET, Jean-Pierre, président

PELLETIER, Roseline

ROY, Paul

ROUSSEL, Lise

LEVESQUE, Josée

MCGUIRE, Eric

MARTEL, Alain

GIRARD, Sylvie

LESVESQUE, Marcel

SOMERS, Nicole

DESCHÊNES, Marcel

ROUSSEL, France

PARENT, Lisa, vice-présidente

#### **Membre absent**

DUBÉ, Carmon

#### **Personnels présents / 36 rue Court**

THIBODEAU, Johanne

CASTONGUAY, Marie-Eve

LEBEL, Richard

BELLEFLEUR, Lise

PRADO, Adrian

BOUCHARD, Julien

#### **Invités**

LEVESQUE, Tom

DUBÉ, Gail

#### **Média**

THERRIEN, Bobby

Maire de la Communauté de Haut-Madawaska

Maire de Lac Baker

Représentant de DSL

Maire de Saint-Léonard

Représentante de DSL

Maire suppléant d'Edmundston

Représentant de DSL

Maire de Sainte-Anne-de-Madawaska

Maire de la Communauté rurale de Saint-André

Maire de Saint-Quentin

Maire de Grand-Sault

Maire de Drummond

Maire de Rivière-Verte

Représentant de DSL

Directrice des finances

Directrice générale

Directeur du service de gestion des déchets solides

Adjointe à la direction

Analyste du territoire – Recherche et développement durable

Directeur des opérations

Coordonnateur régional de la gestion des urgences, Région 1

Gestionnaire des services locaux

Acadie Nouvelle

**3. Divulgence de conflits d'intérêts**

Aucun conflit n'a été déclaré.

**4. Approbation de l'ordre du jour**

**Résolution no 1**

Suite à une motion dûment proposée par Mme Lisa Parent, appuyée de Mme Sylvie Girard et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU Que l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 26 janvier 2022 soit accepté tel que présenté.**  
**ADOPTÉE**

**5. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 novembre 2021 pour approbation**

**Résolution no 2**

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Marcel Levesque et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 novembre 2021.**

**ADOPTÉE**

**5. a) Affaires découlant du procès-verbal**

Aucune

**6. États des résultats au 30 novembre 2021 pour approbation**

**Résolution no 3**

Suite à une motion dûment proposée par M. France Roussel, appuyée de M. Marcel Deschênes et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU d'accepter le rapport des états des résultats au 30 novembre 2021, tel que présenté par la directrice des finances.**

**ADOPTÉE**

**7. Revue du plan quinquennal : Secteur des déchets solides**

Monsieur Richard Lebel fait la présentation des mises à jour qu'il y eut au plan quinquennal 2021-2025 (plan stratégique) depuis sa dernière présentation en septembre dernier.

**Résolution no 4**

Suite à une motion dûment proposée par M. Eric Marquis, appuyée de Mme Lisa Parent et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU d'accepter le rapport quinquennal tel que présenté par M. Richard LeBel.**

**ADOPTÉE**

## **8. Résolutions pour le secteur déchets solides, biogaz et secteur d'aménagement pour approbation**

### **Résolution no 5**

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de Mme Sylvie Girard et adoptée à l'unanimité, il a été

### **RÉSOLU Que**

#### **Pour le secteur des déchets solides :**

- Que la CSRNO autorise la traite bancaire au montant de 382.18\$US libellée au nom de Service NB. Cette traite bancaire a été effectuée le 10 novembre 2021 pour payer une portion de l'application IRP de façon à avoir l'autorisation de transporter des matières recyclables au Québec avec notre camion. L'autre portion des frais a été payée en argent canadien par chèque donc fait partie des opérations courantes.
- Que la CSRNO autorise l'arrêt de paiement effectué sur le chèque # 10376 libellé au nom de Nadeau Landscaping daté du 27 juillet 2021 au montant de 115.00\$ car le fournisseur disait ne jamais l'avoir reçu. Ce dernier fut remplacé par le chèque # 10614 daté du 23 novembre 2021 au montant de 103.00\$ car nous lui avons retenu le frais d'arrêt de paiement de 12.00\$ selon l'entente avec le fournisseur.
- Que la CSR autorise que le CPG # 1RG91T, qui vient à échéance le 28 janvier 2022, au montant de 402 947.84\$ à l'échéance, soit déposé dans notre compte de banque à double taux à la Banque Scotia, soit le compte # 33993 04866 12, qui est notre fonds de réserve en capital secteur déchets solides. Le taux d'intérêt sur ce compte est de 0.35% qui est le taux le plus élevé disponible dans le moment pour les montants encaissables en tout temps.
- Que la CSRNO autorise un retrait de 800 000\$ du fonds de réserve en capital secteur déchets solides pour la remise à neuf du compacteur tel que prévu au budget 2022.

**ADOPTÉE**

### **Résolution no 6**

Suite à une motion dûment proposée par Mme Sylvie Girard, appuyée de Mme Lisa Parent et adoptée à l'unanimité, il a été

### **RÉSOLU Que**

#### **Pour le secteur Biogaz :**

- Que la CSR autorise que le CPG # 1RG8W7, qui vient à échéance le 28 janvier 2022, au montant de 152 167.14\$ à l'échéance, soit déposé dans notre compte de banque à double taux à la Banque Scotia, soit le compte # 33993 02471 11, qui est notre fonds de réserve en capital secteur biogaz. Le taux d'intérêt sur ce compte est de 0.35% qui est le taux le plus élevé disponible dans le moment pour les montants encaissables en tout temps.

**ADOPTÉE**

### Résolution no 7

Suite à une motion dûment proposée par Mme Lise Roussel, appuyée de M. Paul Roy et adoptée à l'unanimité, il a été

### RÉSOLU Que

#### Pour le secteur de l'aménagement :

- Que la CSRNO autorise le remboursement d'un trop payé de 100 \$ sur approbation ou exemption de document. L'approbation ou exemption de document est au nom de Krista Toner Law pour le secteur DSL de St-Quentin et aurait dû être au montant de 100.00 \$ au lieu de 200.00 \$.  
Le reçu est le # 4054 et Mme Krista Toner a payé sa demande d'application de lotissement au montant de 200.00\$ le 13 décembre 2021 par carte de crédit.  
Nous lui avons remboursé le montant payé en trop via le chèque # 10635 au montant de 100.00\$ daté du 15 décembre 2021. Le montant en question ne sera donc pas remis aux DSL lors du remboursement des frais d'application pour l'année 2021.
- Que la CSRNO autorise un virement de fonds pour le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois d'octobre à décembre 2021. Le montant du virement de fonds se chiffre à 3515.50\$ du compte 29434 ES-2 au compte courant de la CSRNO, folio 29434 EOP. L'écart entre le total des remboursements de 23 660.50\$ et le virement de fonds du compte bancaire de 3515.50\$ est dû au fait que plusieurs paiements sont reçus par carte de crédit et/ou débit qui sont déposés directement dans le compte courant de la CSRNO. Ce transfert fut approuvé le 10 janvier 2022 par deux signataires, soit Mme Marie-Eve Castonguay et Mme Johanne Thibodeau par internet via Accès-D de Uni Coopération Financière.
- Que la CSRNO autorise le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois d'octobre à décembre 2021, aux montants suivants :

○ Lac Baker	2 860.00 \$
○ Communauté de Haut Madawaska	1 342.50 \$
○ Ste-Anne-de-Madawaska	445.00 \$
○ Saint-Quentin	1 615.50 \$
○ DSL	<u>17 397.50 \$</u>
	<u>23 660.50 \$</u>
- Que la CSRNO autorise un virement de fonds pour le remboursement des frais d'application aux municipalités et DSL pour l'année 2021. Le montant du virement de fonds se chiffre à 9 750.00\$ du compte 29434 ES-1 au compte courant de la CSRNO, folio 29434 EOP. L'écart entre le total des remboursements de 39 150.00\$ et le virement de fonds du compte bancaire de 9 750.00\$ est dû au fait que plusieurs paiements sont reçus par carte de crédit et/ou débit qui sont déposés directement dans le compte courant de la CSRNO. Ce transfert fut approuvé le 10 janvier 2022 par deux signataires, soit Mme Marie-Eve Castonguay et Mme Johanne Thibodeau par internet via Accès-D de Uni Coopération Financière.
- Que la CSRNO autorise le remboursement des frais d'application de l'année 2021 aux municipalités et DSL aux montants suivants :

Saint-Quentin	1 050.00 \$
Lac-Baker	2 650.00 \$
Communauté de Haut Madawaska	5 825.00 \$
Rivière-Verte	1 125.00 \$
DSL	<u>28 500.00 \$</u>
	<u>39 150.00 \$</u>

**ADOPTÉE**

**9. Rapport de la directrice générale**

Étant donné que tous ont reçu au préalable le rapport d'activité de la directrice générale, celle-ci demande s'il y a des questions. Aucune question ni commentaire ne fut apporté.

**Résolution no 8**

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Eric Marquis et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU Que le rapport de la directrice générale soit accepté.**

**ADOPTÉE**

**10. Rapport du président**

**Résolution no 9**

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de Mme Nicole Somers et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU Que le rapport du président soit accepté tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**11. Remise sur pied : Réseau d'inclusion économique communautaire Nord-Ouest (RICNO)**

Mme Marie-Eve fait une courte mise en contexte, selon le livre blanc le réseau d'inclusion économique communautaire sera intégré sous le chapeau de la direction de chacune des CSR de la province. L'an passé, nous avons eu des discussions afin que la CSRNO puisse devenir l'organisme hôte du RICNO, finalement la décision de ne pas procéder avait été prise. Le RICNO est actuellement dissous donc il n'y a plus de comité de gestion ni d'employé. Afin d'économiser du temps et pouvoir avancer un peu plus rapidement, il serait peut-être intéressant pour la CSRNO de relancer le projet.

Il n'y a pas d'investissement monétaire de la part de la CSRNO, l'enveloppe budgétaire qui est attribuée du réseau est au montant de 67 000\$ pour faire l'embauche d'un employé ainsi que tous les frais qui y sont associés, ordinateurs, imprimantes, etc. Il y a aussi une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ qui est attribué chaque année fiscale (transport communautaire) il fut indiqué que si nous relançons assez rapidement le projet, nous serions éligible à recevoir ces fonds qui viendront à échéance en mars 2022. Une autre somme de 50 000 \$ sera également disponible pour cette année afin de nous aider à relancer le transport communautaire.

Il fut mentionné qu'il sera bon d'indiquer sur les mises en candidature que ce travail peut être fait de façon hybride.

**Résolution no 10**

Suite à une motion dûment proposée par M. Eric Marquis, appuyée de Mme Nicole Somers et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU Que la CSRNO procède avec les démarches pour remettre sur pieds le RICNO ainsi que d'avancer dans le dossier du transport communautaire.**

**ADOPTÉE**

## **12. Rapport de correspondance**

### **Point #1 du rapport de correspondance**

#### **Bâtiment incendié dans la municipalité de Saint-Léonard – Demande de créditer une partie de la facture**

Madame Lise Roussel et M. Paul Roy déclarent un conflit d'intérêts, ils quittent la réunion à 19h41.

Suite aux discussions il fut unanimement décidé de ne pas procéder avec la demande de créditer une partie de la facture. En 2021, la CSRNO a établi une entente/politique au sujet des lieux inesthétiques qui permettait un crédit de 300 tonnes pour les matériaux admissibles à être apportés au site d'enfouissement dans le secteur C&D (Construction & Démolition) qui est un endroit où seuls les matériaux de construction admissibles y sont déposés (et non enfouis dans la cellule). Les matériaux incendiés, tous comme l'amiante ou autres matières spécifiques, ne cadrent pas dans cette entente, car ces matériaux, selon les normes environnementales, doivent être enfouis dans la cellule en raison de leurs contaminants.

Afin de ne pas créer de précédent en acceptant cette demande, nous devons la refuser. Certaines municipalités font déjà les démarches nécessaires avec les ministères concernés à la province, lorsqu'ils font nettoyer des propriétés dans leur municipalité. La facture est envoyée au propriétaire du terrain et si celui-ci ne fait aucune démarche pour payer la facture, elle est ensuite envoyée au ministère des Finances de la province pour la suite des étapes.

La demande ne cadre pas dans l'entente déjà établie, elle est donc refusée.

### **Résolution no 11**

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de Mme Roseline Pelletier et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU Que la CSRNO demeure avec la politique qui est déjà établie par la CSRNO, étant donné que cette demande ne cadre pas à l'intérieure de la politique aucun crédit de la facture ne sera accordé.**

**ADOPTÉE**

Mme Roussel et M. Roy réintègrent la réunion à 19h50.

### **Point #3 du rapport de correspondance**

#### **Passage piétonnier mal éclairé / Groupe Savoie**

Madame Nicole Somers déclare un conflit d'intérêts, elle quitte la réunion à 19h55.

Après discussion, les membres sont unanimes à ce que ce n'est pas le rôle de la CSRNO de s'impliquer dans ce genre de dossier.

### **Résolution no 12**

Suite à une motion dûment proposée par Mme Roseline Pelletier, appuyée de M. Eric Marquis et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU Qu'étant donné la nature de la demande qui ne fait pas partie des mandats de la CSRNO, donc cette dernière ne s'implique pas dans ce dossier.**

**ADOPTÉE**

Mme Somers réintègre la réunion à 19h57.

**Résolution no 13**

Suite à une motion dûment proposée par Mme Roseline Pelletier, appuyée de Mme Josée Levesque et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU** Que le rapport de correspondance soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**13. Dépôt des rapports de réunions tenues à huis clos**

**a) Réunion tenue à huis clos le 27 octobre 2021**

**Résolution no 14**

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de Mme Roseline Pelletier et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU D'accepter la résolution énumérée ci-bas et prise durant la réunion huis clos du 27 octobre 2021.**

**ADOPTÉE**

**4. Rapport de correspondance**

*Suite aux incidents survenus le 25 août dernier relativement à un manque au code de déontologie, le président fait la lecture de la lettre d'excuses reçue le 25 octobre au conseil d'administration.*

**Résolution no 3**

*Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Marcel Deschênes et adoptée à l'unanimité, il a été*

**RÉSOLU** Que le conseil d'administration accepte la correspondance telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**Résolution no 15**

Suite à une motion dûment proposée par M. Eric Marquis, appuyée de Mme Lise Roussel et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU D'accepter la résolution énumérée ci-bas et prise durant la réunion huis clos du 27 octobre 2021.**

**ADOPTÉE**

**5. Ressource humaine**

*Rapport d'évaluation de la firme experts-conseils Yves Tanguay Inc. Monsieur Tanguay présente et dépose son rapport d'évaluation de rendement de la directrice générale au conseil d'administration.*

**Résolution no 4**

*Suite à une motion dûment proposée par M. Paul Roy, appuyée de M. Marcel Levesque et adoptée à l'unanimité, il a été*

**RÉSOLU** Que le président convoque une réunion à huis clos afin que le conseil d'administration puisse se positionner sur les résultats du rapport de la firme d'experts-conseils.

**ADOPTÉE**

**b) Réunion tenue à huis clos le 24 novembre 2021**

**Résolution no 16**

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de Mme Nicole Somers et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU D'accepter la résolution énumérée ici-bas et prise durant la réunion huis clos du 24 novembre 2021.**

**ADOPTÉE**

**1. Ressource humaine**

**Résolution no 1**

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. Marcel Levesque et adoptée à l'unanimité, il a été

**RÉSOLU Que le salaire de notre directrice générale soit ajusté de 5.1% pour l'année 2022.**

**ADOPTÉE**

**14. Autres affaires**

Aucun

**15. Prochaine réunion ordinaire de la CSRNO & AGA**

Seulement si le besoin se présente la prochaine réunion ordinaire aura lieu le 23 février 2022.

L'AGA de la CSRNO aura lieu le 25 mai 2022.

**16. Ajournement**

**Résolution no 17**

Suite à une motion dûment proposée par Mme Roseline Pelletier et adoptée à l'unanimité, il fut

**RÉSOLU D'ajourner la réunion à 20 h 06.**

**ADOPTÉE**

.....  
**JEAN-PIERRE OUELLET**  
Président

.....  
**MARIE-EVE CASTONGUAY**  
Directrice générale

.....  
**LISE BELLEFLEUR**  
Secrétaire de séance